



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI  
AU SBHG  
45, RUE PAULE RAYMONDIS  
A TOULOUSE**

**LE MERCREDI 19 FEVRIER 2025 A 17 HEURES**

.....

**Sous la présidence de Monsieur Pierre LATTARD**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués :** M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Yannick BOURLES et Mme Nicole VAYROU (BALMA), MM. Guillaume IRSUTTI et Vincent BOUVIER(CASTELGINEST), M. Frédéric BAMIERE (L'UNION), M. Manuel FERNANDES (QUINT FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), M. Pascal BOUTRY (SAINT-JOTY), MM. Laurent FOREST et Pierre LATTARD (SICOVAL), MM. Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), MM. Didier AVERSENG et Patrick PLIQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSAN), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) et M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

**Était absent excusé :** Mme Annette LAIGNEAU (TOULOUSE), Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR) et Fabrice BAUDEAU (SICOVAL).

**Assistaient également à la réunion :**

Mme Anne GALIVEL et MM. Jérémie COMET, Philippe LAPERCHE, Sylvain MACE, Matthieu MAURICE et Alexandre TARRIDE (SBHG)

Pierre LATTARD, Président ouvre la séance.

Il constate ensuite l'atteinte du quorum et ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 8 janvier 2025,
- Débat d'Orientations Budgétaires,
- Questions diverses.

# **1. Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 8 janvier 2025 :**

*Adoption à l'Unanimité*

## **2. Débat d'orientations budgétaires :**

Pierre LATTARD procède à la présentation des orientations budgétaires 2025 qui doivent en vue de la tenue du débat réglementaire.

Il précise qu'il convient d'informer sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, le rapport doit inclure une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs précisant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail.

Il aborde ensuite les perspectives 2025.

### **A- Recettes de fonctionnement :**

Il est proposé d'inscrire une somme de 366 882,07 € au titre de la participation globale des collectivités. Cette participation est déterminée en appliquant une somme de 206 621,67 € pour les missions relevant de la GEMAPI et une somme de 160 750 € pour les missions relevant du hors GEMAPI correspondant à la compétence animation détenue par le SBHG.

Il est à rappeler que le calcul de la participation statutaire est basé sur les critères actuellement en vigueur dans les statuts adoptés au cours de l'année 2015 à savoir la population, le linéaire de cours d'eau (avec pondération), le potentiel fiscal et la superficie du bassin versant (cf tableaux ci-joints).

Une somme de 20 700 € est à percevoir au titre de la participation annuelle de la CC Castelnau-d'Aude Lauragais qui bénéficie d'une prestation de la part du SBHG en termes d'intervention des techniciens de rivière et de l'équipe rivière sur son territoire. Il est ici rappelé que cet EPCI ainsi que la CC Piège Lauragais Malepère avaient sollicité leur adhésion au SBHG en 2017 et que la procédure n'a pas pu aller à son terme en raison du vote défavorable de la Ville de Toulouse. Une convention a donc été formalisée afin de permettre, dans l'attente de l'adhésion de ces deux EPCI sur la base de nouveaux statuts, de répondre aux attentes des collectivités concernées qui disposent d'un territoire à fort enjeu GEMAPI sur lequel des interventions urgentes sont nécessaires.

Des conventions vont être proposées avec l'ensemble des autres communautés de communes afin de conserver des niveaux de participation équivalente pour tous les membres malgré le départ de Toulouse métropole du syndicat.

Par ailleurs, une somme forfaitaire de **15 000 €** sera versée par RTE dans le cadre de la convention formalisée en vue de l'entretien de la ripisylve le long du Girou au droit des lignes à haute tension. Cette somme sera, conformément à la convention, ajustée au Budget Supplémentaire en fonction du temps de travail passé sur l'opération par l'équipe rivière.

### **Concernant les mesures compensatoires liées à l'Autoroute Toulouse/Castres :**

**A680** : deux lettres de commande émises par VINCI en 2024 concernant des travaux de débroussaillage et d'élagage réalisés en régie par l'équipe rivière sur le Girou et le Conné sur les communes de Gragnague et de Verfeil se terminent en 2025. Un chantier de renaturation complémentaire sur Gragnague s'ajoutera aux opérations déjà réalisées pour un montant total de **99 220,18 €**.

**A69 :** la lettre de commande formalisée avec la Société GUINTOLI (constructeur) en 2024 dans le cadre de l'appui technique apporté par le SBHG dans la conception des mesures compensatoires est reconduite pour un montant de **12 500 €**.

Il convient également de prévoir l'inscription d'une somme de :

- **7 320 €** au titre du remboursement par la Commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille de sa quote-part des études réalisées dans le cadre de l'opération de déconnexion de la Saune du lac sur la commune.
- **6 116,53 €** au titre du remboursement par Toulouse Métropole et la CC Terres du Lauragais de la part intérêt de l'emprunt Seillonne.

## B- Dépenses de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire les dépenses suivantes :

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Achats et variations de stock	60 500 €	49 000 €	38 500 €
Services Extérieurs	67 800 €	82 476 €	85 300 €
Autres Services Extérieurs	55 103,92 €	44 052,55 €	53 186,98 €
Impôts taxes et versements assimilés	350 €	350 €	350 €
Salaires et charges	639 900 €	656 330 €	665 680 €
Autres charges de gestion courante	28 200 €	29 700 €	29 500 €
Charges financières (intérêt d'emprunt)	22 396,70 €	19 763,77 €	17 016,74 €
Dotation aux Amortissement et provisions	636 358,69 €	27 325,19 €	1 133 347,85 €
Total	1 510 609,31 €	908 997,51 €	2 022 881,57 €

On constate une augmentation importante notamment liée à l'inscription fin 2024 de provisions exceptionnelles pour risque et charges liées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs concernant une partie des participations statutaires de Toulouse Métropole, Toulouse en attente de jugement.

## C- Recettes d'investissement :

Le SBHG a perçu le produit du FCTVA correspondant à la récupération de la TVA sur les travaux 2022 : **21 849,20 €**.

Les amortissements pour une somme de 23 033,28 €

L'emprunt Seillonne 20 491,72 € (remboursement de la part capital par Toulouse Métropole et la CC Terres du Lauragais).

## D- Dépenses d'investissement :

Il est proposé les opérations suivantes :

**Emprunt en capital** : 43 465,55 €. Soit une diminution de 32,6 % par rapport à l'an dernier

Bâtiment : 22 973,83 €  
Seillonne : 19 730,57 €

**Etudes** : montant global estimé à 317 021 € en vue de :

- Etude des zones humides du Bassin Hers-Mort Girou (148 728 €),
- Qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin du Girou – nouvelle phase terrain (20 000 €),
- Restauration de la Saune au droit du Lac de Sainte-Foy d'Aigrefeuille – Appel à Projet – Marché de maîtrise d'œuvre (crédits reproduits 97 200 €),
- Etude d'impact Ste Foy (physicochimie, sondes thermiques et I2M2) (crédits reproduits 10 000 €),
- Etude complémentaires Ste Foy (géotechnique...) (15 000 €)
- Révision du Plan Pluriannuel de Gestion (crédits reproduits 16 530 €)
- Etude Impact sur l'Hers à la Gravette (Castelnau d'Estréfonds) (15 000 €)

**Travaux** : montant global estimé à 421 000 € :

Le Syndicat du Bassin Hers Girou poursuit, en 2025, ses missions liées à la mise en œuvre de son programme pluriannuel de gestion (PPG) déclaré d'intérêt général le 20 décembre 2017 sur l'Hers-Mort et les affluents suivants : le Girou, le Dagour, la Vendinelle, le Peyrencou, l'Olivet, le Dourdou, la Sausse, la Seillonne, la Saune et la Marcaisonne (241 km de cours d'eau DCE). Avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, le territoire du SBHG s'est étendu depuis le 1er janvier 2018 pour couvrir l'ensemble du bassin versant sur 3 départements (31, 11 et 81).

En 2025, pour les secteurs couverts par l'actuel PPG 2017-2022, les opérations de restauration et de renaturation des cours d'eau se poursuivent.

Pour les nouveaux territoires non couverts par des DIG, l'objectif principal sera d'intégrer leurs masses et cours d'eau au PPG afin de pouvoir déposer les dossiers réglementaires DIG fin 2025. Des travaux d'urgence (embâcles...) ou situés sur des terrains publics (traversée de bourg, parc...) seront également à réaliser par la régie du SBHG.

**Concernant les travaux, il est à noter qu'une bonne partie des actions du PPG est réalisée en interne par l'équipe rivière.**

	Nombre de jours agent	Coût prévisionnel Régie
Entretien/Restauration de cours d'eau	696	180 687.27 €
Reconstitution de ripisylve	370	96 055.02 €
Renaturation du Girou à Gragnague	30	7 788.24 €
Renaturation de la Saune à Ste Foy d'Aigrefeuille	45	11 682.37 €
Renaturation de l'Hers à Grenade	60	15 576.49 €

<b>Renaturation du Girou à Cuq Toulza</b>	35	9 086.29 €
<b>Restauration/recharge alluvionnaire</b>	40	10 384.33 €
<b>Mesures compensatoires A680</b>	80	20 768.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>1356</b>	<b>352 028.65 €</b>

Pour une équipe de 6 agents à 226 jours/an

En 2025, seront traités :

- 1 : Restauration de l'Hers à Grenade (150 000 €)
- 2 : Renaturation du Girou sur la Commune de Gragnague (compensation A680) (96 000€)
- 3 : Renaturation du Girou sur la Commune de Gragnague (SBHG en complément) (50 000€)
- 4 : Renaturation de la Saune aval sur la Sainte Foy (terrain communaux) (60 000€)
- 4 : Restauration des fonds (25 000€)
- 6 : Entretien ponctuel végétation (10 000 €)
- 5 : Entretien et restauration suite à évènement climatique (10 000 €)
- 6 : Reconstitution de ripisylve, plantation d'hélophytes et chantier de paillage (10 000 €)

Enfin, il est proposé d'inscrire les dépenses suivantes :

- Logiciel : 3 000 €,
- Achats de terrain : 15 000 €,
- Matériel de transport : 35 000 €,
- Matériel de Bureau et informatique : 1 000 €,

Pierre LATTARD ouvre ensuite le débat. Une question sur l'évolution de la masse salariale du syndicat est posée. Il est répondu que les projections des évolutions attendues tiennent compte du changement de catégorie (ingénieur) du responsable technique du syndicat et des changements d'échelon de plusieurs agents au sein du syndicat. Les orientations ainsi présentées n'ayant donné lieu à aucune autre observation, il prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Président partage ensuite avec l'assemblée l'actualité concernant le contentieux avec Toulouse métropole sur les titres de recettes des cotisations. Le tribunal administratif a mis fin au contentieux après retrait de la Métropole de son action. Les frais de justice à hauteur de 20 000 euros sont mis à la charge du syndicat de bassin Hers mort Girou.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Président,



Pierre LATTARD